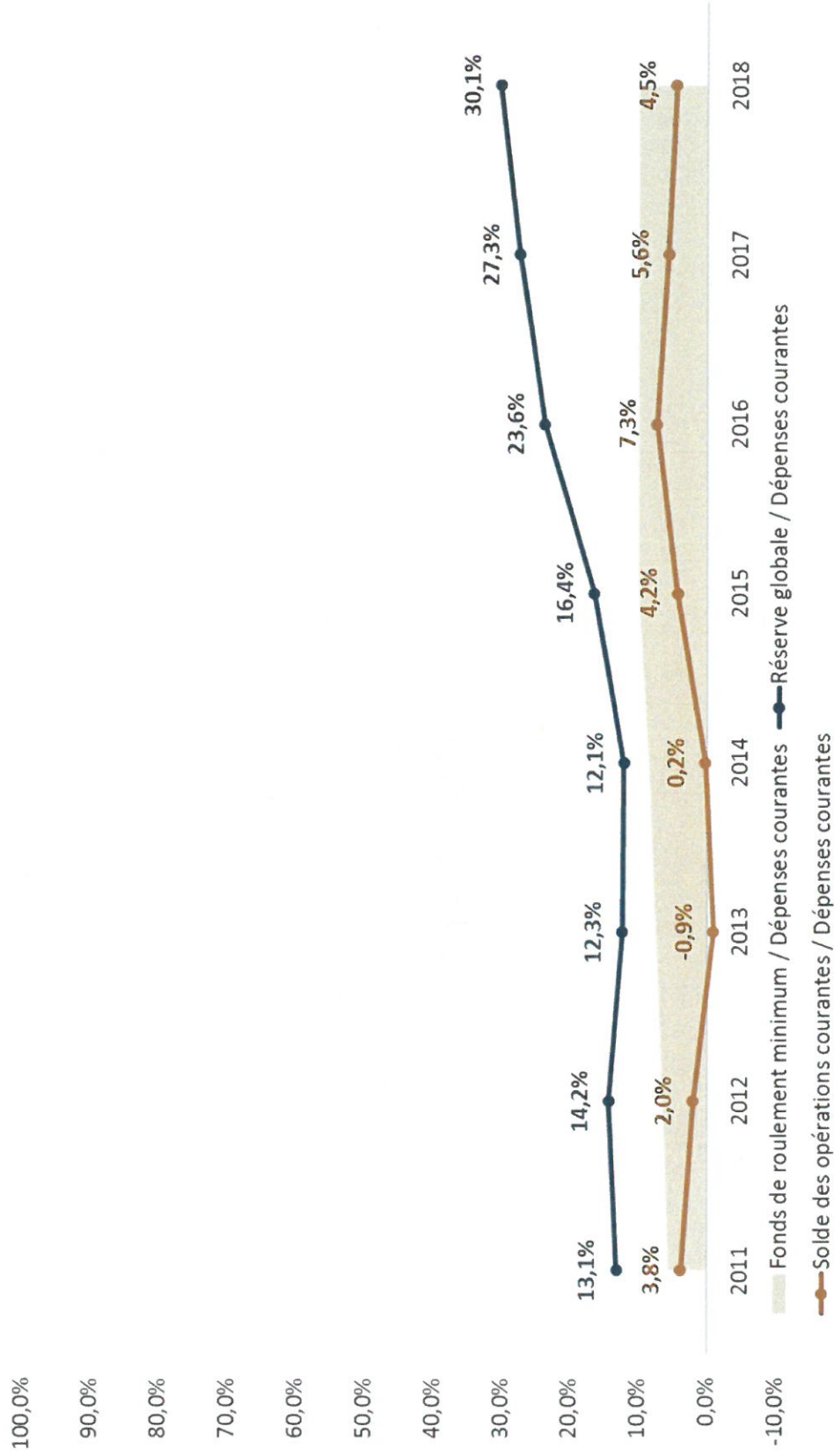


# Note au formateur 25 octobre 2018

José Balanzategui  
Président faisant fonction de la Caisse  
Nationale de Santé

## Les réserves de l'assurance maladie maternité et le rapport du solde des opérations courantes sur les dépenses courantes



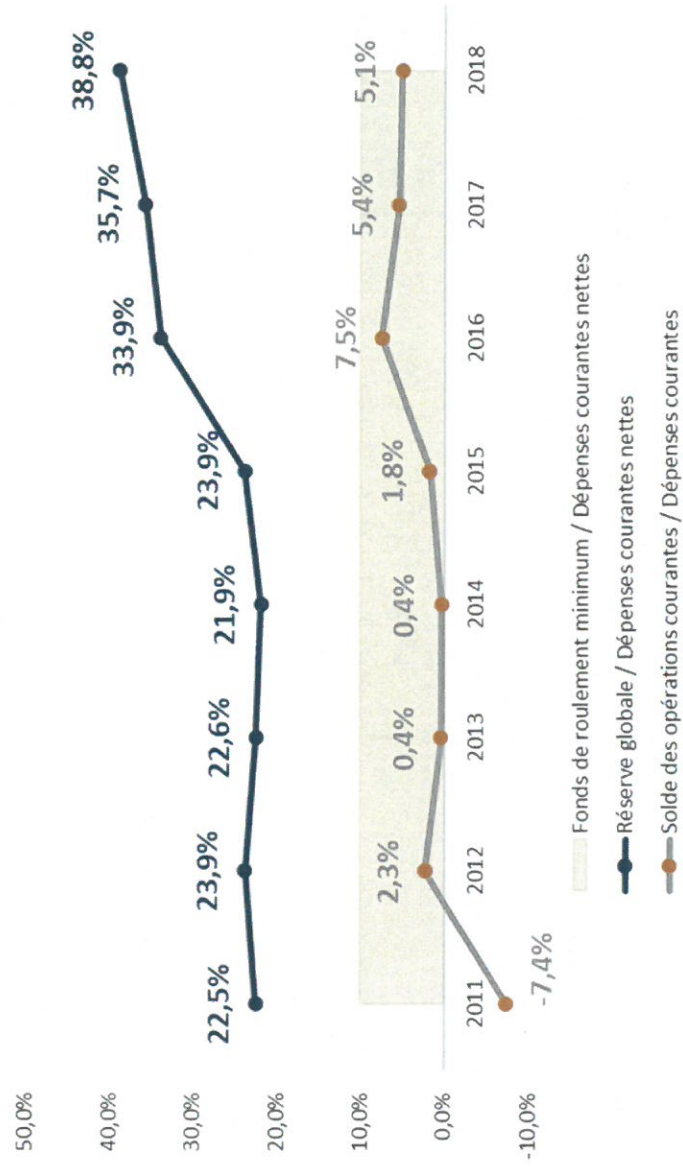
## Le résultat avant opérations sur réserves – assurance maladie-maternité

Résultat avant opérations sur réserves - AM						
Exercice	Décompte				Prévisions*	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018
Echelle mobile des salaires	775,17	775,17	775,17	794,54	802,82	1,0%
	1,9%	0,0%	0,0%	2,5%		
Recettes courantes	2.496,5	2.580,7	2.672,9	2.852,5	3.002,8	
	4,9%	3,4%	3,6%	6,7%	5,3%	
Dépenses courantes	2.490,7	2.475,6	2.491,2	2.702,4	2.874,0	
	3,6%	-0,6%	0,6%	8,5%	6,4%	
Solde des opérations courantes	5,8	105,1	181,7	150,0	128,7	

### Eléments devant retenir l'attention par rapport à l'évolution financière à court terme :

- Progression plus soutenue des dépenses du secteur hospitalier
- Impact des mesures introduites par la loi du 10 août 2018 en matière de prestations en espèces
- Introduction de nouvelles nomenclatures (p.ex. psychothérapie)
- Fin de la subvention (20 mio. €) de l'Etat en matière de dépenses de maternité au 31/12/2018

## Les réserves de l'assurance dépendance et le rapport du solde des opérations courantes sur les dépenses courantes



## Le résultat avant opérations sur réserves – assurance dépendance

Résultat avant opérations sur réserves - AD						
Exercice	Décompte				Prévisions*	
	2014	2015	2016	2017	2018	
Echelle mobile des salaires	775,17 1,9%	775,17 0,0%	775,17 0,0%	794,54 2,5%	802,82 1,0%	
Recettes courantes	634,2 6,1%	679,6 7,1%	678,8 -0,1%	698,7 2,9%	689,8 -1,3%	
Dépenses courantes	632,0 6,2%	667,6 5,6%	631,6 -5,4%	662,8 4,9%	656,4 -1,0%	
Solde des opérations courantes	2,3	12,0	47,2	35,9	33,4	

## Les prestations et les prestataires

### ✓ 1- Les prestations en espèces en cas d'incapacité de travail

- Le contrôle médical : Contribution à la maîtrise de l'absentéisme
- Loi du 10 août 2018 :
  - Échéance maximale passant de 52 semaines à 78 semaines
  - Introduction de la reprise progressive du travail pour raisons thérapeutiques
  - Période de référence pour la computation des 77 jours d'incapacité de travail passe à 18 mois (au lieu de 12 mois)

### ✓ 2- Transfert à l'étranger

- Évaluation médicale de la demande de transfert se fait essentiellement sur une éventuelle contre-indication médicale

## ✓ 3- Les médecins

- **La nécessaire refonte de la nomenclature des actes et services des médecins et médecins dentistes**
  - Pour une nomenclature plus précise et fine, évoluant en fonction du progrès médical, afin de pouvoir plus facilement apprécier la qualité, le caractère de l'utile et nécessaire des prestations en question
- **Pour une dématérialisation des échanges entre médecins et entre médecins et la CNS (p.ex. certificats d'incapacité)**
- **Le médecin référent**
  - Quelques 10.000 patients et une centaine de médecins référents : une revue du dispositif dans le cadre de la valorisation des soins primaires
- **Les cabinets de groupe**
  - Comme mesure contribuant au désengorgement des services d'urgences et comme moyen de valorisation des soins primaires

## ✓ 4- Les autres prestataires de soins

- La nouvelle nomenclature des **infirmiers** et la question de l'hospitalisation à domicile
- La mise en œuvre des nouvelles nomenclatures pour les **kinésithérapeutes (2017)** et des **soins palliatifs (2017)**
- L'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature applicable aux **laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique (2018)** :
  - l'ambition d'une plus grande prévisibilité financière tant pour les prestataires que pour la CNS
  - une nomenclature intégrant et suivant les évolutions des techniques en matière d'analyses
  - Les parties se sont mises d'accord pour procéder à un bilan en 2019
  - Bilan intermédiaire faisant apparaître une réduction des dépenses de l'ordre de 10-15 % et la question d'une refixation de la valeur de la lettre clé pour 2019, afin de contrer à court terme des réductions trop importantes (loi budgétaire ?)



- Mise en œuvre des nomenclatures des **diététiciens** et **podologues** prévue pour début 2019
- Prochains chantiers prévus en principe : la revue des conventions et nomenclatures des **sages-femmes, des orthophonistes et des psychomotriciens**
- **Ostéopathes et ergothérapeutes** : en attente d'une demande de conventionnement
- **Psychothérapeutes** : discussion en cours à propos de la convention: question du rôle du médecin (prescripteur) et limitation des pathologies prises en compte
- **Transport des malades** : détermination du groupement représentatif pour entamer les discussions en ce qui concerne la convention à conclure avec la CNS

## ✓ 5- Le secteur hospitalier

- Négociations budgétaires sont en cours tout comme le processus d'autorisation des services hospitaliers par le Ministère de la Santé
- Dispositions en matière de disponibilité et de présence sur site concernant les médecins : incidences financières et nécessité de définir un cadre méthodologique et conventionnel
- Mise à disposition des ressources supplémentaires pour les services d'urgences.
- Soutien financier de l'informatisation du secteur par la CNS : enveloppe d'investissement dédiée à l'implémentation du dossier patient informatisé

## ✓ **6- Documentation hospitalière et comptabilité analytique : priorité pour la CNS**

- Classement des séjours en groupes homogènes d'un point de vue médical et de l'utilisation des ressources

## ✓ **7- Médicaments**

- Dispositif de substitution porte sur deux groupes de médicaments actuellement
- Médicaments à délivrance hospitalière et liste positive des médicaments à partir de 2018

## ✓ **8- Programmes de médecine préventive**

- En collaboration avec la Direction de la Santé
- 11 programmes, le plus récent : vaccination contre le pneumocoque

## ✓ 9- Lutte abus et fraude

- Revue de la stratégie d'ici la fin 2018

## ✓ 10- Assurance dépendance

- Adaptation des procédures et de l'outil informatique suite à la réforme de l'assurance dépendance
- L'accord du 16 juin 2018 entre le Gouvernement et la COPAS: les modalités proposées par la COPAS à la CNS ne sont pas en ligne avec les dispositions du Code de la sécurité sociale
- Mécanisme de compensation des moins-values réalisées par les prestataires intervenant dans le domaine de l'assurance dépendance

## La planification stratégique

- ✓ Une gestion par objectifs
- ✓ Définition d'un programme de travail
- ✓ Planification triennale
- ✓ Mise en place d'une gestion de risques
- ✓ Mise en place d'un contrôle interne (audit interne)



**Merci**